

Avant-propos

Deux premières analyses ont été consacrées à la transformation de « La Poste » en « bpost ». Dans le premier volet, Philippe Pierson, formateur permanent au Cefoc, s'est penché sur le décodage des images publicitaires et de leur sens. Dans le second volet, il a démontré comment la communication publicitaire de bpost a suscité un imaginaire de mutation d'une culture vers une autre. Enfin, ce troisième volet tire la sonnette d'alarme : l'entrée en Bourse de bpost et le projet de loi supprimant pour l'État l'obligation de rester majoritaire dans le capital de l'entreprise vont venir renforcer la logique de marché. Mais alors, que va devenir l'égalité d'accès au service postal pour tous ? Et quid des conditions de travail décentes pour les travailleurs de bpost ? Voilà quelques questions pertinentes soulevées par ce dernier volet de l'analyse.

Mots-clés : Service public – Poste – Libéralisation – Privatisation

Introduction

17 novembre 2015, un communiqué de presse¹ passe relativement inaperçu au milieu de la déferlante médiatique concernant les attentats de Paris. Repris en quelques lignes le lendemain dans La Libre Belgique, il évoque la décision de la Commission infrastructure de la Chambre qui « a approuvé, majorité contre opposition, le projet de loi qui rend possible une privatisation des entreprises publiques cotées en bourse, à savoir bpost et Proximus. Il n'y a pas encore de projets concrets en ce sens a toutefois répété le ministre des Télécoms, Alexander De Croo [ndlr : ministre Open VLD de tendance libérale]. Le texte de loi supprime l'obligation légale faite aux autorités de détenir une majorité des actions Proximus et bpost »².

Quinze jours plus tard, le trois décembre, c'est dans l'anonymat, au milieu du tumulte relatif aux tensions sur l'accord belge sur le climat, que l'assemblée plénière de la Chambre adoptera ce projet de loi. Au lendemain de cette décision, l'information passera relativement inaperçue dans les principaux médias (pas une ligne dans le journal Le Soir) et ne prendra que quelques lignes dans La Libre Belgique... Si peu qu'on peut les reprendre dans leur intégralité : « La chambre a voté majorité contre opposition la modification de la loi sur les entreprises publiques évoluant dans des secteurs concurrentiels (bpost et Proximus à ce stade) portée par le gouvernement. La barre de 50% de parts détenues par l'État tombe, ainsi que des contraintes sociales et l'influence du politique sur les CA [ndlr : Conseil d'administration] de ces entreprises. L'opposition craint qu'à terme, la SNCB soit également concernée. »³ Tout est dit, en quelques lignes...

Pourtant, sans avoir l'air d'y toucher, cette décision, constitue un tournant majeur dans l'histoire des entreprises publiques en Belgique et, plus particulièrement, dans celle de La poste devenue bpost. S'oriente-t-on vers la fin de ce service public ?

Dans l'analyse précédente à propos de bpost, parue en décembre 2014⁴, la conclusion évoquait « le changement de cap opéré par l'entreprise publique » entrée en bourse en juin 2013, toute la mise en scène développée depuis plusieurs années pour que « le lecteur-

¹ Agence Belga, Bruxelles, 17/11/2015.

² *Entreprises publiques privatisables*, La Libre Belgique, 18/11/2015, p.14.

³ *La loi « Privatisation » votée*, La Libre Belgique, 4/12/2015.

⁴ P. PIERSON, *bpost au pays des merveilles. Partie II : Du mythe du Père Noël à la raison financière : des mots pour le dire*, Namur, Cefoc, décembre 2014, p.7.

spectateur soit convaincu que cette métamorphose opérée par le service public se réalise à la satisfaction et au bénéfice de tous ses clients, y compris les souscripteurs » était mise en avant. Il était également écrit que « *la mutation fondamentale est celle d'un service public qui entre en bourse. Ce n'est en principe pas sa vocation. Derrière les discours publicitaires savamment construits de façon à aveugler le lecteur-spectateur se cachent les véritables enjeux et les questions essentielles, y compris financières. En finale, quelles seront les réels bénéficiaires de cette opération ? Quel sera le prix à payer, à court et à long terme, pour les différents acteurs concernés ?* ». Le moment est opportun pour répondre à ces questions.

La suite « logique » d'une métamorphose d'un service public

Quand bpost est entré en bourse, des voix se sont élevées pour exprimer des craintes. Celles-ci concernaient, d'une part, les conséquences négatives sur les services et l'emploi et, d'autre part, l'éventuelle vente de l'entreprise publique à terme. À ces deux questions relayées par les syndicats, le ministre Jean-Pascal Labille (Parti socialiste) répondait par la négative en relativisant les risques. Il ajoutait même : « *À partir du moment où l'État est actionnaire, autant qu'il reste majoritaire. Il n'est pas question de passer en dessous de la barre des 50 %* »⁵.

À peine deux années plus tard, le nouveau ministre des Entreprises publiques, Alexander De Croo (OpenVld), est allé un (fameux) pas plus loin en proposant, entre autres, de supprimer cette disposition qui impose à l'État de rester majoritaire dans le capital de bpost. Le journal *L'Écho* rapporte que ce projet de loi « *doit permettre de renforcer Proximus et bpost dans un contexte fortement concurrentiel* »⁶. Il vise également à « *mettre fin à ce que le gouvernement qualifie 'd'entraves organisationnelles' à leur bon développement.* » On peut noter, par exemple, en matière de recrutement, que « *le cadre réglementaire sera 'harmonisé' au cadre privé de façon à passer d'une 'occupation statutaire' à une occupation contractuelle'. Il est aussi question de permettre le recours à des sous-traitants et à des indépendants selon les conditions en vigueur dans le privé.* »

Ce nouveau tournant opéré par bpost constitue-t-il une surprise ou relève-t-il d'une stratégie programmée ? À la lumière des changements opérés ces dernières années, on aurait tendance à opter pour cette deuxième option.

Conséquence « logique » d'une entrée en bourse

La décision d'entrer en bourse a marqué un tournant décisif pour bpost. Dans son prospectus destiné à informer les candidats acquéreurs d'actions, le discours était sans équivoque : « *bpost est un groupe postal performant, actif sur un marché totalement libéralisé. [...] En 2003, bpost s'est engagé dans un programme de modernisation, qui s'est traduit par une franche amélioration de la productivité, de la rentabilité et de la qualité, de la satisfaction des clients et de la motivation du personnel. [...] bpost occupe actuellement une position de choix sur un marché postal belge relativement souple et doté d'un cadre régulateur équilibré. [...] Le groupe table encore sur d'autres moyens de compression des coûts. [...] Depuis 2003, bpost s'est systématiquement attelé à améliorer sa productivité et à réduire ses coûts.* » « Modernisation », « productivité », « rentabilité », « compression des coûts »... Difficile de faire mieux pour illustrer les options prioritaires en termes de gestion et de management de plus en plus éloignées d'un service public. Il en sera question plus tard dans cette analyse.

Par ailleurs, cette entrée en bourse impose *de facto* à l'entreprise davantage de transparence, ce qui l'expose à la versatilité du marché et des actionnaires. Depuis janvier 2015, la valeur de l'action est passée de 22,44€ (« *bpost atteint un record à la Bourse de Bruxelles* »⁷) à 23,89€ en novembre 2015⁸. Entretemps, des recommandations des banques d'investissement ont ponctué son évolution : « *Le postier belge n'a plus suffisamment de marge de manœuvre suite*

⁵ *Bpost en bourse : colis piégé ou doré ?*, La Libre Belgique, 25/05/2013, p.14.

⁶ *Proximus et bpost sont « privatisables »*, L'Écho, 9/05/2015, p.17.

⁷ 14/01/2015, L'Écho, p.28.

⁸ 7/11/2015, La Libre Belgique, p.37.

à la forte hausse du cours depuis l'introduction en bourse »⁹ ou « Les salaires ne devraient pas augmenter avant 2016, et l'automatisation du tri postal devrait permettre une nouvelle optimisation de la structure de coûts »¹⁰, ou encore « Le groupe postal a publié ses résultats trimestriels jeudi soir, affichant entre autre un chiffre d'affaires en baisse de 2,6%. Bien que les perspectives pour 2015 sont maintenues, l'accélération du déclin des volumes du courrier s'ajoute aux préoccupations pour l'après 2015. Cela mettra plus de pression sur les économies de coûts »¹¹. Bref, si elle veut rester un placement crédible sur les marchés boursiers et garantir un dividende digne de ce nom à ses actionnaires, les options sont désormais claires pour bpost : optimalisation, maîtrise et réduction des coûts.

Une entreprise publique à l'accent néolibéral : être concurrentielle et rentable

Pour ce faire, les recettes sont bien entendu orientées dans une même direction, celle des politiques économiques qui visent à rester concurrentielles et rentables tant pour les clients que pour les actionnaires. Mais, sans surprise, cette option a un prix !

Pour bpost, l'enjeu concerne tout d'abord le coût du travail. Chez bpost, « 70% des coûts sont constituées de dépenses de personnel. En d'autres termes, toute réduction des coûts implique une réduction du personnel ».¹²

Concernant le nombre de travailleurs, l'évolution est spectaculaire. Ces 25 dernières années, celui-ci a diminué de plus d'un tiers. Selon bpost, « en 1988, l'entreprise comptait 45 000 travailleurs à temps plein, un nombre réduit à 42 000 en 2002 et à quelques 27 000 actuellement »¹³. À y regarder de plus près, on peut observer que, entre 2008 et 2014, l'effectif de bpost est passé de 35 313 personnes (dont 23 538 statutaires)¹⁴ à 27 479 personnes (dont 13 618 statutaires)¹⁵. En six ans, le nombre de statutaires a donc diminué de 9 920 personnes (plus de 40% !) tandis que le nombre de contractuels a augmenté de près de 18% (2 086 personnes). La part des contractuels a donc dépassé la barre des 50% du personnel en 2014 (33% en 2008).

On peut encore souligner que la masse salariale diminue d'année en année (moins 25 millions sur un budget total de 1 200 millions d'euros en 2014) tandis que les frais d'intérimaires augmentent (plus 5 millions d'euros). Ceux-ci atteignent en 2014 près de 3% de la masse salariale globale.

On observe donc une perte globale de qualité de l'emploi chez bpost. Et cette option n'est pas récente. En 2010, Johnny Thys, CEO de bpost à l'époque, affirmait – en plaçant la masse salariale au cœur du sujet – que des « efforts allaient bien sûr être poursuivis dans le but de réduire encore un peu plus les coûts »¹⁶. À cela, le syndicat chrétien répondait que « les travailleurs de bpost et les usagers ont déjà payé un lourd tribut sur l'autel de la libéralisation du marché. La productivité a augmenté de 30% ces dernières années, ainsi que la flexibilité imposée au personnel »¹⁷.

Pour rappel, selon la loi sur les entreprises publiques, les agents engagés doivent tous devenir statutaires. Ce n'est manifestement plus le cas depuis de nombreuses années. Pire, dans le personnel contractuel, on trouve désormais de « nouveaux agents contractuels engagés aux salaires moins élevés »¹⁸ (dixit le rapport d'activités de bpost...), appelés officiellement les DA

⁹ Avis de Morgan Stanley (une des principales banques d'investissement au monde) dans L'Écho, 17/01/2015, p.38.

¹⁰ Avis de Merrill Lynch (banque d'investissement américaine), ibidem.

¹¹ Avis d'ING (banque d'investissement) dans L'Écho, bpost efface près de 6 mois de gain, 8/08/2015, p.26.

¹² Koen Van Gerven, CEO de bpost, *Audition sur la politique future de bpost. Exposé introductif*, Rapport de la Chambre des représentants, Commission de l'infrastructure, des communications et des entreprises publiques, Doc. 54 1171/001, 16 juin 2015, pp.13-14.

¹³ *Bpost va licencier*, La Libre Belgique, 27/02/2015, p.31.

¹⁴ *Le sens de la confiance*, La Poste, Rapport annuel 2008, p.68.

¹⁵ *Garder notre cap*. Bpost. Rapport annuel 2014, p.101.

¹⁶ *bpost va poursuivre sa rationalisation*, La Libre Belgique, 18/10/2010, p.27.

¹⁷ Ibidem.

¹⁸ *Garder notre cap*, Bpost, Rapport annuel 2014, p.14.

(Distributeur auxiliaire) mais dénommés « *facteurs low cost* »¹⁹ par les syndicats. En 2013, le nombre de ces derniers était estimé à 5 000. Par rapport aux statutaires, tout en faisant le même travail que les autres, leur salaire/horaire est moins élevé (10,48 €/heure) et, surtout, ils ne bénéficient pas des évolutions barémiques liées à l'ancienneté. Ils gagnent donc en moyenne jusqu'à 30% en moins que les travailleurs plus anciens.

Le récent « plan MSO » (Mail Service Operations) réorganisant le travail au sein de bpost et adopté récemment²⁰ renforce cette tendance de détricotage des acquis sociaux des travailleurs (désormais appelés « collaborateurs ») et de dégradation des conditions de travail de ceux-ci. Le point de vue exprimé par les postiers sur le terrain est sans équivoque : « *Nos horaires changent au jour le jour et, avec le travail de WE en plus, on n'a plus de vie privée. [...] Hier, j'ai travaillé 12 heures d'affilée. [...] On retourne à l'esclavage. C'est la perte de tous les acquis sociaux. On serait prêt à faire plus d'heures mais pour un salaire correct* »²¹. Cet accord impose aux travailleurs une nouvelle flexibilité jugée « *outrancière* » par les syndicats²². On note au passage que, pour donner du poids à son plan, la direction de bpost n'a pas hésité à brandir la menace d'un scénario « à la Sabena » en cas de refus par les syndicats... Sur ce dossier, les syndicats étaient divisés dans l'attitude à adopter. La CSC-transcom a refusé le plan dans son entièreté²³ tandis que la CGSP l'a voté après avoir été entendue sur les mesures correctrices demandées²⁴.

Vous avez dit flexibilité ?

Au fil des négociations ces dernières années, on aura remarqué que la notion de flexibilité est devenue omniprésente quand il s'agit de rester concurrentiel et de faire évoluer les coûts et les conditions de travail, chez bpost comme ailleurs. Mais qu'est-ce à dire ? Selon l'économiste Christophe Baret, « *Une organisation est flexible si elle est capable de s'adapter rapidement aux aléas et de réagir intelligemment aux transformations de son environnement. Tel est l'objectif. Il est clair qu'ainsi définie, la flexibilité est un atout majeur des entreprises dans la concurrence, et une source de productivité et de qualité.* »²⁵

Ces dernières années, les idées pour augmenter la flexibilité n'ont pas manqué chez bpost. Pour illustrer ce propos, différents articles de presse parus depuis cinq ans peuvent être parcourus :

- Septembre 2011 : « *Les efforts des facteurs à l'analyse* »²⁶ présente une étude de la VUB sur la période 2011-2015 concernant la réorganisation en profondeur de la distribution postale et le renforcement de la spécialisation des tâches. Pour cela, il a été fait appel à des experts pour réaliser des tests. À partir de ces expériences, « *l'entreprise s'appuiera sur ces conclusions afin de prendre des décisions adéquates pour mettre en œuvre le plan de réorganisation* ».
- Août 2013 : « *Le facteur pourrait relever les compteurs* »²⁷ présente des idées de nouvelles missions que les facteurs pourraient effectuer. Cet article illustre la stratégie de diversification envisagée par bpost pour pallier à la diminution des volumes de courrier classique.

¹⁹ bpost : plus de 250 « *facteurs low cost* » manifestent à Bruxelles, Trends Tendances, 29/10/2013. Disponible à l'adresse : <http://trends.levif.be/economie/bpost-plus-de-250-facteurs-low-cost-manifestent-a-bruxelles/article-normal-177811.html>.

²⁰ Le plan MSO de bpost est approuvé, La Libre Belgique, 30/10/2015, p.30.

²¹ Ibidem.

²² Pour être compétitif, bpost réorganise le travail de son personnel, La Libre Belgique, 29/10/2015, pp.28-29.

²³ Voir à ce sujet la déclaration effectuée par André Blaise, représentant de la CSC-Transcom, lors de la Commission paritaire du 29 octobre 2015 : <https://csc-transcom.csc-en-ligne.be/csc-transcom/je-travaille-dans-le-secteur/postes/nouvelles/bpost-meriter-la-confiance.html>.

²⁴ Voir à ce sujet la déclaration en Commission paritaire du 29 octobre 2015 de J. Lespagnard, Tribune CGSP, décembre 2015, pp.9-11.

²⁵ C. BARET, *Flexibilité à court terme et flexibilité durable*, article publié dans Sciences économiques et sociales, Nouveau manuel, sous la direction de P. COMBEMALE et J.-P. PIRIOU, p.188.

²⁶ L'Avenir, 6/11/2011, p.4.

²⁷ L'Avenir, 12/08/2013, p.5.

- Novembre 2014 : « *Recevoir et envoyer des colis sans aucune contrainte* »²⁸ présente le colossal enjeu que constitue la gestion des colis pour bpost dans un contexte où la croissance de l'e-commerce (les achats en ligne) est en constante progression (« *au cours des douze derniers mois, 60% de la population a acheté en ligne, soit une hausse de 3% (330 000 clients supplémentaires)* »). Dans ce contexte, le marché des colis doit suivre l'évolution : « *L'époque où il fallait se déplacer le samedi matin dans un bureau de poste pour aller chercher un colis parce qu'on manquait systématiquement la livraison à domicile en semaine, semble bel et bien révolue* ». Cette mutation amène bpost à adapter son offre : livraison de colis le samedi, test de livraison dominicale (voir ci-dessous), mise en place d'un système de distributeurs automatiques de paquets (150 en 2015), etc.
- Février 2015 : « *bpost pourrait livrer le dimanche* »²⁹ met en évidence que « *le but de bpost est également de ne pas perdre du terrain face à certains de ses concurrents qui livrent déjà le dimanche* » tout en présentant l'impact qu'une telle évolution pourrait avoir sur les conditions de travail et le salaire du personnel qui sera amené à prester le dimanche.
- Juillet 2015 : « *Le courrier pourrait être livré trois fois par semaine* »³⁰ interroge les contours du futur service postal à partir du 1^{er} janvier 2019 au départ d'une consultation de prestataires et de grands utilisateurs de services postaux. « *Dans un marché du « service postal universel » qui sera ouvert à la concurrence à partir de cette date, quel 'service minimum' l'État belge va-t-il décider de privilégier ? La tendance est double. Tout d'abord celle qui favorise « le principe des envois prioritaires et non prioritaires à tarifs différents, le service universel fixant le tarif du courrier prioritaire, les autres jouissant de plus de liberté. Ensuite, concernant la fréquence de distribution du courrier non prioritaire, on pourrait revoir à la baisse la distribution 'normale' dans les boîtes aux lettres cinq fois par semaines. Deux ou trois fois (préférence pour les lundi-mercredi-vendredi) pourrait être suffisant. Parallèlement, on pourrait atteindre sept fois par semaine [ndlr : donc, y compris le dimanche...] pour les produits prioritaires.* »
- Août 2015 : « *Non à la fermeture de 20 à 25 bureaux de poste* »³¹ exprime la crainte d'un glissement dans le futur contrat de gestion (6^{ème} du nom) concernant le principe garantissant la présence d'au moins un bureau de poste par commune rurale. Celui-ci « *mettrait, en effet, en avant la présence d'un point de contact possible et non plus d'un bureau de poste dans chaque commune.* » Pour Philippe Courard, député régional, « *le risque est donc plus grand de voir disparaître certains guichets en zone rurale. [...] Cette situation fait craindre la fermeture de 20 à 25 bureaux de poste dans la province [ndlr : du Luxembourg], soit une commune visée sur deux. Les belges doivent être égaux devant le service postal, quelle que soit la taille de la commune où ils habitent.* »

« Spécialisation de tâches », « diversification et adaptation de l'offre », « réponse à la concurrence », « identification de cibles prioritaires » etc. sont largement utilisés dans ces articles. À leur lecture, on comprend que la course à la flexibilité n'a manifestement pas attendu que bpost soit « privatisable » pour se mettre en route...

Rien ne sert de courir, il faut partir à point, disait Jean de La Fontaine... On l'aura compris, cette modification de la loi rendant bpost « privatisable » coule de source si on la resitue dans l'évolution de bpost ces dernières années, l'introduction en bourse ne constituant qu'une étape dans cette métamorphose.

Bpost « privatisable », un bon plan pour l'État ou un tournant idéologique ?

En détenant 51% des actions de bpost, l'État gagne manifestement de l'argent chaque année. Le trois décembre dernier, bpost a annoncé « *le versement d'un acompte sur dividende [...] qui*

²⁸ L'Écho, 29/11/2014, pp.23-24

²⁹ La Libre Belgique, 10/02/2015, p.10.

³⁰ Le Soir, 15/07/2015, p.16.

³¹ La Libre Belgique, 11/08/2015, p.33.

rapportera à l'État belge, principal actionnaire, plus de 106 millions d'euros »³². En 2014, Proximus et bpost, les deux entreprises publiques concernées par la nouvelle loi qui les rend privatisables, ont rapporté 490 millions à l'État. Leur vente peut être estimée à huit à neuf milliards³³. Une bonne affaire ? Évidemment pas. Cette opération ne constituerait en effet qu'un *one shot* qui, certes, diminuerait la dette de l'État mais obligerait par la suite celui-ci à payer bpost pour les services rendus actuellement et ce, au prix du marché. Sur le long terme, cette opération s'avère donc non rentable économiquement pour l'État.

Dès lors, quel intérêt pour l'État belge si ce n'est marquer le coup sur le plan idéologique ? À la lumière de tout ce qui précède, force est de constater que l'évolution en cours s'inscrit dans une perspective qui vise essentiellement à remettre fondamentalement en question le modèle du service public pour imposer un modèle néolibéral dans la droite ligne de l'idéologie du *Consensus de Washington*³⁴ : le moins possible de règles, d'intervention et de régulation de l'État et, surtout, un désinvestissement de l'État dans les entreprises publiques en les privatisant ! Mais, au-delà de cette illusion purement dogmatique que le marché peut s'autoréguler pour répondre aux besoins des gens, qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Privatisée ou pas, bpost dans un modèle de gestion néolibéral est un non-sens

D'après R. Castel, « *les services publics dispensent des biens [ndlr : et des services] qui doivent échapper à l'appropriation privée et à la logique marchande parce qu'ils présentent une utilité essentielle pour pouvoir participer à la vie collective* »³⁵. Il s'appuie sur l'approche de Léon Duguit pour qui le service public concerne « *toute activité dont l'accomplissement doit être assuré, réglé par les gouvernements, parce que l'accomplissement de cette activité est indispensable à la réalisation et au développement de l'interdépendance sociale, et qu'elle est de telle nature qu'elle ne peut être réalisée complètement que par l'intervention de la force gouvernementale* »³⁶.

Autrement dit, si la finalité de bpost est de garantir un service public au service de tous les publics – qu'ils vivent en milieu urbain ou rural, qu'ils soient mobiles ou pas, en activité professionnelle ou pas, âgés ou jeunes, etc. – une place active de l'État (« *la force gouvernementale* ») est nécessaire dans son mode de décision et de gestion. Dans le cas contraire, des franges importantes de la population – les moins « rentables » – courront le risque majeur de ne plus être prises en considération.

Par ailleurs, si l'État – en concertation sociale avec les syndicats – n'est pas là pour garantir aux travailleurs de bpost des conditions de travail décentes, la course effrénée à la rentabilité et à la productivité finira par déshabiller totalement les travailleurs de l'entreprise de leurs acquis sociaux au risque de ne plus engager du personnel qu'à des conditions de travail indécentes et en leur offrant des contrats de plus en plus précaires.

Si, comme on peut le craindre à la lumière des dernières évolutions, c'est la logique du marché et du profit qui donnent le tempo du futur développement de bpost, les missions de celles-ci ne seront plus évaluées que sous l'angle de leur rentabilité. Dans ce cas, au diable l'égalité d'accès au service postal pour tous et aux conditions de travail décentes pour les travailleurs de bpost ! Vous avez dit XXI^{ème} siècle ? Vous avez dit progrès social ?

Philippe Pierson,
Formateur-permanent au Cefoc

³² *bpost rapporte 106 millions d'euros à l'État*, Trends Tendances, 5/12/2015. Article disponible à l'adresse : trends.levif.be/economie/entreprises/bpost-rapporte-106-millions-d-euros-a-l-etat/article-normal-356377.html.

³³ *En marche vers les privatisations*, La Libre Belgique, 20/10/2015, p.26.

³⁴ Voir à ce sujet l'excellente analyse du Centre Avec : *La « Protection sociale » : un enjeu humain mondial*, Bruxelles, juin 2015 et plus particulièrement la partie consacrée au *Consensus de Washington*, p.4.

³⁵ R. CASTEL, *La cohésion sociale*, article publié dans Sciences économiques et sociales, op. cit.

³⁶ Cité par R. CASTEL, ibidem.